



Bureau communautaire  
04 septembre 2019  
Hôtel d'Agglomération – 18h30

## DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 19  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13  
Date de la convocation : 26 août 2019

**Présents :** J.P Fichère, J.M Daubigney, C. Bourgeois-République, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, C. Crétet, F. David, J. Péchinot, F. Macard, P. Blanchet, C. François, B. Guerrin, J. Thurel.

**Excusés :** D. Michaud, D. Bernardin, S. Champanhet, J.L Bouchard, P. Jacquot, J.C Lab.

**Date d'affichage :** 12 septembre 2019

### GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE  
Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### Référence

Décision DB28/19

#### Objet

Mise à disposition de bureaux et ateliers au Centre d'Activités Nouvelles -  
Renouvellement de conventions

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux entreprises la mise à disposition de bureaux et d'ateliers au Centre d'Activités Nouvelles.

Cette pépinière a pour but de favoriser la création et l'insertion économique d'entreprises en leur fournissant des locaux et des services adaptés pendant la période de début d'activité.

Les conventions proposées ne pourront être exécutées au-delà de la durée strictement nécessaire à l'acquisition par les entreprises de leur autonomie en matière de locaux d'exploitation et d'équipements administratifs. En conséquence, les entreprises s'engagent à quitter les locaux dès la fin de cette période afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le respect de « l'esprit pépinière ».

Renouvellements de convention								
Entreprise	Atelier occupé	Surface atelier (m <sup>2</sup> )	Bureau occupé	Surface bureau (m <sup>2</sup> )	Montant total TTC	Début de la convention initiale	Terme du dernier renouvellement	Nouveau terme
E-DETECT		Domiciliation			60,00	01/09/2016	31/08/19	<b>31/08/2020</b>
GROUPE FORCES		Domiciliation			60,00	01/10/2016	30/09/19	<b>30/09/2020</b>
Cabinet Assist Ecrit		Domiciliation			60,00	01/10/2017	30/09/19	<b>30/09/2020</b>
SAV2R		Domiciliation			60,00	01/11/2017	31/10/19	<b>30/10/2020</b>
MIKIT			E9, 11 et 12	56	612,86	01/09/2017	31/08/19	<b>31/08/2020</b>

Renouvellement pour régularisation								
Entreprise	Local Libéré	Surface occupée	Bureau occupé	Surface bureau (m <sup>2</sup> )	Montant total TTC	Début de la convention initiale	Terme du dernier renouvellement	Prochain renouvellement
ECCOFOR	A6	276	C1	19	1 490,40	01/07/2014	30/06/19	<b>30/06/2020</b>
FCB ISOLATION			E8	26	284,54	01/07/2017	30/06/19	<b>30/06/2020</b>
COBALT Structures			E6	29	317,37	01/06/2018	31/05/19	<b>31/05/2020</b>
CHC HYDROTEC	A1 et A2	218			1 412,64	12/03/2018	11/03/19	<b>11/03/2020</b>

Les sociétés citées souhaitent louer les ateliers ou bureaux référencés dans le tableau ci-joint au Centre d'Activités Nouvelles. Certaines souhaitent renouveler leur convention initiale dans les mêmes ateliers ou bureaux tandis que d'autres souhaitent changer de locaux.

En cas d'accord et conformément à la délibération N° GD159/18 du 20 décembre 2018 fixant les tarifs communautaires pour l'année 2019, les preneurs devront s'acquitter mensuellement d'un loyer TTC précisé dans le tableau ci-dessus.

Les prestations annexes seront facturées en supplément en fonction de leurs utilisations et selon les tarifs définis par cette même délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les dispositions des conventions de services à conclure avec les sociétés désignées ci-dessus au titre de la période de référence suivant les modèles ci-annexés,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Les recettes seront inscrites au Budget Annexe 2019.

Fait à Dole,  
Le 04 septembre 2019,  
Le Président,

